

DÉPARTEMENT DE LA SOMME**ARRONDISSEMENT D'AMIENS****FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU**

SÉANCE DU 03 OCTOBRE 2024

DATE DE CONVOCATION : 26/09/2024
DATE D’AFFICHAGE : 04/10/2024
NOMBRE DE MEMBRES : - Inscrits : 17 - Présents : 11 - Absent(s) : 6 - Votants : 11 - Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0
OBJET : Prestation de services d’assurance. Passation de marchés pour la période 2025-2027.

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 3 octobre à 09 heures 30, le Bureau de la Fédération Départementale d’Energie de la Somme, légalement convoqué s’est réuni à Mégacité à AMIENS, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET, Président.

Etaient présents : 11 membres sur 17 convoqués, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents et excusés : 6 membres.

Monsieur Gérard LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président expose qu’une consultation a été lancée le 22 mai 2024 en procédure adaptée avec publicité au BOAMP en vue du renouvellement des contrats d’assurances pour la période 2025-2027, les contrats actuels arrivant à échéance le 31 décembre 2024.

La consultation a été lancée avec une date de remise des offres au 5 septembre 2024. Les offres reçues ont été analysées avec l’aide du cabinet AURFASS et il est proposé de retenir, pour chacun des lots :

- Lot n°1 : Dommages aux biens : SATEC-Prime annuelle TTC de 20 201,00 € (prime+honoraires)
- Lot n°2 : Responsabilité civile : DEROUSSEN Assurances (MMA)-Prime annuelle TTC de 21 900,00€
- Lot n°3 : Responsabilité civile décennale : infructueux.
- Lot n°4 : Responsabilité civile atteinte à l’environnement : DEROUSSEN Assurances (MMA)-Prime annuelle TTC de 2 220,87€
- Lot n°5 : Protection juridique : SARRE et MOSELLE Prime annuelle TTC de 1 049,80 €
- Lot n°6 : Individuelle accident élus : DEROUSSEN Assurances (MMA) Prime annuelle TTC de 305,00€
- Lot n°7 : Automobile : SMACL Prime annuelle TTC de 13 664,00 €.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- Approuve la passation des marchés d’assurance de 3 ans à compter du 01/01/2025.
- Autorise Monsieur le Président à signer les marchés et le charge d’en faire exécuter les clauses.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président,

Franck BEAUVARLET

